

Mémento

Rédaction

JOURNALISTE :

Marion Vallée : 06 15 19 26 37, marion.vallee@publihebdomas.fr

CORRESPONDANTS LOCAUX DE PRESSE :

Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire de Chaléons : Patricia Bézier :
02 40 59 93 60 / 06 52 76 68 72,

patricia.bezier@laposte.net, stepazanne.patbezier@gmail.com

Chaumes en Retz (Chéméré et Arthon en Retz) : Sylvie Zentar :
02 40 21 27 60,

sylvie.zentar@orange.fr

Cheix en Retz, Rouans, Port Saint-Père : Aurélie Benoît :
06 63 37 07 20,

aurelbenoit@icloud.com

Vue : Marion Vallée : 06 15 19 26 37,
marion.vallee@publihebdomas.fr

Publicité

Fanny Robert, fanny.robert@hebdomas.com, 06 15 19 29 56

L'INFO EN +

Sainte-Pazanne. Le projet de l'installation d'un Leclerc sur la commune de Ste-Pazanne a connu plusieurs recours qui allaient à l'encontre de cette volonté. Aujourd'hui, les recours sont épuisés et un accord définitif a été donné en mars dernier. « Le porteur de projet retravaille son dossier et présentera le projet à la rentrée prochaine », informe le maire Bernard Morilleau.

Le TOP



La Cie del Sol offrira un spectacle de danse étonnante.

Les Z'Endimanchés dévoilent leurs coulisses de casting

L'illustre festival des Zendimanchés revient du 14 au 17 juillet pour une 24^e édition. Chants, danse, cirque, théâtre, ponctueront ces quatre jours de festivités. Les artistes se produiront devant le public, lors d'une trentaine de spectacles. Séverine Jouaud, chargée de communication auprès du Collectif Spectacles en Retz, organisateur du festival, raconte comment ces artistes talentueux font partie de l'aventure des Zendimanchés. « Nous avons vu tous les artistes programmés en représentation. Alain Guilbaud, directeur du Collectif, et moi-même nous rendons régulièrement à des festivités pour repérer des artistes. C'est face à un jury de cinq personnes que nous défendons nos coups de cœur. » Pour cette 24^e édition, ils seront 102 artistes à offrir des spectacles étonnants.

Réservation : www.billetweb.fr/festival-les-zendimanches2022. Lire aussi en pages Vacances.



Un immeuble est prévu en lieu et place de la maison à droite.

Ils militent contre un immeuble de deux étages à Port Saint-Père

Des habitants à Port Saint-Père combattent un projet immobilier d'un immeuble de deux étages, validé par la municipalité et Pornic agglo.

PORT-SAINT-PÈRE

A Port Saint-Père, l'association PHPSP (Préservation de l'Habitat Port-Saint-Périn), créée en 2021, se démène depuis des mois contre un projet d'immeuble dans leur petite rue de Briord, à sens unique.

« C'est un immeuble de deux étages, soit de 10,75 mètres, avec six logements collectifs et six portes de garage alignées sur la rue, pour douze voitures. Bref, un immeuble au milieu de huit maisons basses !, résume les membres de l'association. L'optique, c'est de densifier le bourg, donc, à gauche de la rue, on peut construire et à droite, au nom de la préservation du marais, ce qui s'entend, on est condamné à subir une verrue immense ! Tout ça pour faire un maximum d'argent ! ».

Un patrimoine local

Ils sont d'autant plus surpris que la préservation récente du site du château de Briord satisfaisait l'ensemble de la population du secteur, heureuse de voir leur patrimoine mis en valeur. « On est tous super contents, certains y participent même. Il

faut voir l'engouement général ! Et là, on est prêt à mettre un immeuble dans la rue de Briord, celle-là même qui en fait historiquement partie. Ici aussi, c'est du patrimoine ! Et après, le maire demande des subventions pour entretenir et sauver le patrimoine de sa commune », soulignent-ils.

Ils s'indignent donc du peu de respect accordé à cette rue patrimoniale en lien avec le château de Briord jusqu'au port de la Morinière, qui a vue sur l'église, s'insurge du trottoir supprimé, de la luminosité tronquée tout comme ils déplorent la suppression des places de parking du fait de la construction.

Plus largement encore, ils dénoncent les méthodes, les déclarations inexactes, un PLU biaisé selon eux, les manquements aux règles d'urbanisme ainsi que le danger inhérent aux sorties des voitures des garages.

Depuis des mois, de lettres à toutes les instances légales, à la production de pièces et mentions légales en lien, en passant par une pétition, ils luttent. « Nous avons eu deux cabinets d'avocats contre nous, celui de la mairie et de M. Bouriaud (le

promoteur NDLR), qui n'ont pas arrêté de dénigrer la rue de Briord. Notre avocat a oublié de déposer notre dernier dossier à temps, il n'a donc pas été pris en compte... Quid du dépôt des pièces au 15 février quand bien même la clôture du dossier était au 24 janvier ! Ça pose question... Certains dans la rue, on leur demande des pièces de dingue, y compris pour une pauvre cabane de jardin, et là, on se base sur 3 photos pour un immeuble de 11 m, quand on demande pourtant 15 photos pour un carport dans la rue ! La loi semble ne pas être la même pour tout le monde... »

Une médiation demandée

Une nouvelle fois, ils demandent une médiation avec le propriétaire. « On n'a jamais pu en parler ensemble. On est dans une dynamique où on peut et on veut discuter du projet ! On est prêt à le faire, tous ensemble, pour trouver un compromis qui respecte la rue et avancer ainsi en bonne intelligence, dans le respect de chacun ». Ils comptent saisir par ailleurs les organismes

en lien avec l'environnement, la sécurité, la loi PMR et tout élu pouvant les aider à faire valoir leurs droits. « On va explorer toutes les pistes », affirment les membres qui ne lâcheront rien.

« On respecte le PLU »

Gaétan Léauté, maire de la commune, contacté à ce sujet, déplore cette situation et le manque de communication dès le début du projet. « Aucun ne s'est parlé dès le départ. C'est tout de suite parti en justice. La justice a statué maintenant, le juge n'a pas fait annuler le permis, seulement demandé quelques modifications. La municipalité doit aussi verser une indemnité à un des voisins. Nous, on respecte le PLU... », conclut-il, laconique.

Alors que le PLU est révisé, d'autres s'inquiètent déjà sur des terrains potentiellement bitumés et sur l'éventuelle forte bétonisation de leur petite ville, qui reste une ville de campagne.

■ Les membres de l'association ont partagé toute leur aventure sur un blog : axel-bergeron.fr/port-saint-pere-un-patrimoine-menace.

Routes

Nantes - Pornic : la déviation de Chaumes-en-Retz ne sera pas doublée